

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 3 Absents : 9 Votants : 20 Pour : 20</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 21 février 2018</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p style="text-align: center;">REÇU LE :</p> <p style="text-align: center;">- 8 MARS 2018</p> </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Alain D'ORSO</p>	
<p style="text-align: center;"><b>N° 4477</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>OBJET</u> :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Convention d'occupation des locaux nécessaires aux activités ALAE et ALSAH entre la Commune de Seysses et le Muretain-Agglomération</b></p>	<p>Vu la délibération n° 2017.086 du 27 juin 2017 du Conseil communautaire, confirmant la conservation par Le Muretain Agglo, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »,</p> <p>Vu la délibération n° 2017.087 du 27 juin 2017 du conseil communautaire, définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » et notamment en matière de périscolaire et d'extrascolaire.</p> <p>Considérant que Le Muretain Agglo exerce au titre de cette compétence optionnelle, la prise en charge des accueils de loisirs périscolaires (ALAE), des garderies périscolaires, et des ALSH.</p> <p>Considérant les besoins en locaux du Muretain Agglo afin d'exercer cette compétence,</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> la convention d'occupation des locaux nécessaires aux activités ALAE et ALSH entre la commune de SEYSSES et l'Agglomération du Muretain.</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer cette convention.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 8 MARS 2018</p> <p>Affiché le : - 8 MARS 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 02 mars 2018.</p> <p style="text-align: right;"><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> 